



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 juin 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 JUIN 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 juillet 2002

**Rétrocession au Centre Hospitalier de Niort d'une maison sise 32
rue du Clos de l'Hospice**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,
M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.

Excusés :

Conseillers :

M. Alain GARCIA, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2002

DELIBERATION D20020210

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Rétrocession au Centre Hospitalier de Niort d'une maison sise 32
rue du Clos de l'Hospice**

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de NIORT a acquis début 2002, par exercice du Droit de Prémption, la maison sise 32 rue du Clos de l'Hospice dans le but de permettre l'extension du Centre Hospitalier (création d'un parking de 324 places environ).

Pour permettre au Centre Hospitalier Général de réaliser son projet, il y a lieu de lui rétrocéder l'immeuble en cause (section DL n° 352) au prix fixé par jugement du Juge de l'Expropriation en date du 22 mars 2002, soit 69 360 € augmenté des frais d'agence de 3 048,98 €, soit une somme globale de 72 408,98 €, tous les frais et droits en résultant étant la charge du Centre Hospitalier Général.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la rétrocession décrite ci-dessus ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

La recette sera rattachée au chapitre 908-8241 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)